

## Introduction

La planification pluriannuelle 2026-2029 établit les orientations qui détermineront qui pourra venir travailler ou s'établir durablement au Québec. Ces choix s'inscrivent dans un contexte où les programmes d'immigration ont beaucoup changé, où les délais sont déjà très élevés et où de nombreuses personnes vivent dans la précarité d'un statut temporaire. Ce document vise à expliquer clairement ces orientations et à présenter leurs impacts concrets sur les personnes concernées, les organismes d'accueil et l'ensemble de la société québécoise.

## Comprendre la planification pluriannuelle

- Le Québec et le Canada se partagent les responsabilités en immigration selon l'Accord Canada-Québec (1991).
- Le Québec détermine les niveaux, la composition et les orientations de l'immigration permanente et temporaire.
- La Loi sur l'immigration au Québec encadre cet exercice et prévoit une consultation publique avant l'adoption des orientations.
- Ces orientations fixent les cibles annuelles d'admission et guident les politiques d'accueil, de francisation et d'intégration.



Orientation	Explication	Constats
<p><b>Réduction du nombre de personnes à statut temporaire</b></p>	<p>Viser, d'ici 2029, un maximum de 65 000 travailleurs étrangers temporaires et 110 000 étudiants internationaux (réduction de 13 % par rapport à 2024). Le gouvernement demande aussi à Ottawa de resserrer les admissions dans le Programme de mobilité internationale et les demandes d'asile destinées au Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroît la précarité des personnes à statut temporaire.</li> <li>• Augmente les risques de refus ou de non-renouvellement de permis.</li> <li>• Produit un impact direct à Montréal et à Laval, où se trouvent la majorité des personnes concernées.</li> <li>• Ne remet pas en question les permis fermés, malgré les abus largement documentés qu'ils entraînent.</li> </ul>
<p><b>Diminution des admissions permanentes</b></p>	<p>Établir à environ 45 000 admissions permanentes par année les niveaux pour 2026-2029.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit les possibilités d'accès à la résidence permanente pour les personnes déjà établies au Québec.</li> <li>• Allonge les délais dans les catégories familiale et humanitaire.</li> <li>• Maintient la dépendance au travail temporaire plutôt que d'offrir des voies de résidence permanente.</li> </ul>

Orientation	Explication	Constats
<p><b>Renforcement du critère linguistique</b></p>	<p>Fixer à 77 % la proportion de personnes connaissant le français parmi les admissions permanentes et favoriser l'apprentissage du français chez les personnes à statut temporaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmente les risques de non-renouvellement de permis pour certaines personnes à statut temporaire.</li> </ul>
<p><b>Priorité aux personnes déjà présentes</b></p>	<p>Faire en sorte que 65 % des admissions permanentes proviennent de personnes déjà au Québec à la fin de la période.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passe désormais par le PSTQ, alors que le PEQ est aboli.</li> <li>• Réduit la prévisibilité des parcours vers la résidence permanente.</li> <li>• La priorité sera donnée aux personnes résidant en dehors de la région métropolitaine de Montréal.</li> <li>• Augmente l'incertitude et la précarité pour les personnes déjà présentes.</li> <li>• Offre peu de stabilisation réelle, puisque les seuils permanents restent très bas.</li> </ul>

Orientation	Explication	Constats
<p><b>Accent sur l'immigration économique</b></p>	<p>Fixer à 64 % la part de l'immigration économique dans les admissions permanentes pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.</p>	<p>Contribue à une approche utilitariste qui allonge les délais dans les autres catégories, notamment pour les personnes protégées, tout en fragilisant la réinstallation malgré les transferts fédéraux destinés à la soutenir. Cela signifie également que des familles resteront séparées pendant de longues années.</p>
<p><b>Réduction majeure de la réinstallation humanitaire</b></p>	<p>Prioriser les personnes réfugiées déjà au Québec et limiter à 1,7 % des admissions la part de personnes réfugiées réinstallées à l'étranger. Suspension du dépôt de nouvelle demande de parrainage collectif jusqu'en 2030.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit la réinstallation humanitaire et suspend le parrainage collectif.</li> <li>• Entraîne une perte d'expertise chez les organismes qui accompagnent les personnes réfugiées.</li> <li>• Diminue la capacité de la société québécoise à exercer un rôle actif en solidarité internationale.</li> <li>• Revient à abandonner les personnes réfugiées à l'étranger, malgré une longue tradition humanitaire.</li> </ul>

### Quels liens avec les seuils d'immigration du Canada ?

Les seuils annoncés par le Canada pour 2026 suivent une logique similaire à celle du Québec : priorité à l'immigration économique et réduction du rôle humanitaire. Voici les principaux constats à retenir :

- Stabilisation des seuils fédéraux d'immigration permanente autour de 380 000 personnes par année;
- Diminution de moitié des seuils de l'immigration temporaire (385 000 en 2026), mais sans toucher les renouvellements, contrairement au Québec qui inclut ces derniers dans ses cibles;
- Accent marqué sur l'immigration économique, avec seulement 13% des admissions consacrées aux volets humanitaires;
- Mise en place d'une mesure spéciale pour accorder la résidence permanente à 115 000 personnes protégées.
- Incertitude quant à la participation du Québec alors que près de 55 000 personnes protégées attendent leur résidence permanente dans la province.
- Seulement 1 000 places prévues pour la résidence permanente pour des motifs humanitaires.
- Réduction importante des admissions pour les personnes réfugiées réinstallées depuis l'étranger.

## Conclusion

Pour conclure, cette planification pluriannuelle soulève plusieurs enjeux. Voici les éléments à retenir :

- Malgré un mois de consultation à l'Assemblée nationale, l'audition de près de 90 intervenantes et intervenants et le dépôt d'environ 140 mémoires, le gouvernement reste sourd à la majorité des demandes de la société civile.
- Les orientations 2026-2029 entraîneront une hausse de la précarité pour de nombreuses personnes à statut temporaire.
- Les délais déjà importants dans les catégories familiale et humanitaire risquent de s'allonger encore.
- L'accent économique fragilise la cohésion sociale et réduit la place accordée aux parcours non-économiques.
- Le recul de la réinstallation humanitaire remet en cause l'engagement du Québec en matière de solidarité internationale.
- Les organismes d'accueil devront répondre à des besoins plus complexes avec moins de leviers.